

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

# Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

---

## Déclaration du groupe de la CGT

La loi de 2005 relative « à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » n'est pas ou peu appliquée. Certains décrets en découlant ne sont même pas élaborés et publiés !

Ce constat incontournable est d'autant plus inquiétant que le gouvernement fait le choix d'affecter une part toujours plus importante des financements publics au désendettement du pays dont le CICE et de nouvelles exonérations de cotisations sociales sont les principales contre parties.

C'est dans ce contexte qu'il a saisi le CESE lui demandant d'explorer la notion de « société accompagnante », d'identifier différents leviers d'actions qui permettent une attention plus soutenue pour favoriser l'accès à l'autonomie.

Pour autant, la CGT considère que les pouvoirs publics ne peuvent se dispenser d'examiner comment dégager les moyens indispensables à la mise en œuvre de la loi de 2005 censée répondre à des besoins d'ores et déjà bien connus. De ce point de vue, nous insistons particulièrement sur l'urgence de création de structures d'accueil et d'emplois de personnels qualifiés pour aider à l'inclusion.

Dans une approche éthique et humaine, la section des Affaires sociales et de la santé a réalisé un travail visant à faire prendre conscience des avantages que la société tout entière aurait à se préoccuper concrètement et activement des conditions de vie des personnes en situation de handicap, et cela quelle que soit son origine ou sa nature, qu'il surgisse dès la naissance, au cours de la vie active ou du vieillissement, ou en lien avec la pauvreté.

La CGT a insisté sur le fait que tout engagement personnel a besoin d'être accompagné et consolidé par des solidarités collectives, concrètes et organisées par l'Etat social dont le rôle est fondamental.

La CGT est partie prenante des ouvertures préconisées par l'avis qui mènent vers une société plus humaine, plus juste, plus accessible dans tous les sens du terme. Elle en partage « l'esprit ».

Mais « la lettre » ne peut en être absente, celle de l'inclusion pleine et entière de toutes et tous exige un changement de cap puissant et pérenne dans des domaines aussi décisifs que l'éducation, la formation, le système de santé.

La CGT souhaite insister tout particulièrement sur l'importance du travail. Si le travail est bien pour tout individu un déterminant pour se construire en tant que personne, en tant que citoyen et pour

jouer son rôle social dans la société, il l'est tout autant pour les personnes en situation de handicap. Pour elles le droit effectif au travail est la condition majeure d'une société inclusive.

Cet enjeu, ainsi que d'autres, restent à approfondir, ils pourraient faire l'objet d'autres saisines du CESE pour accélérer des prises de décisions qui ne se font que trop attendre.

Le groupe CGT votera l'avis.